



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 4 février 2025

### **Plan sécurité cathédrales : les 10 cathédrales de Nouvelle-Aquitaine conformes**

Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, se réjouit de l'avis favorable délivré au plan de la sécurité en faveur de la cathédrale de Bayonne, permettant ainsi à l'ensemble des 10 cathédrales propriétés de l'État en Nouvelle-Aquitaine d'être désormais conformes aux objectifs du plan national d'action de sécurité des cathédrales.

La mise en conformité des monuments emblématiques du patrimoine régional s'inscrit dans le cadre du plan d'action sécurité des cathédrales lancé par le ministère de la Culture après l'incendie de Notre-Dame de Paris et mis à jour en 2023. Ce plan, pour lequel l'État a investi 220 millions d'euros pour restaurer et sécuriser les 87 cathédrales lui appartenant sur le territoire national, vise à garantir la pérennité de ces édifices emblématiques et à les transmettre aux générations futures.

En Nouvelle-Aquitaine, les 10 cathédrales propriétés de l'État (Agen, Aire-sur-l'Adour, Angoulême, Bayonne, Bordeaux, Limoges, Périgueux, Poitiers, La Rochelle et Tulle) ont toutes atteint le niveau de sécurité réglementaire, répondant ainsi aux exigences tant dans le domaine de la protection des personnes que dans la sauvegarde des biens culturels. Parmi elles, les cathédrales de Limoges et La Rochelle bénéficient d'un niveau de sécurité « élevé », grâce à des dispositifs de sécurité spécifiques.

Pour la cathédrale Sainte-Marie de Bayonne (64), dernier édifice régional à atteindre le niveau de sécurité réglementaire, l'État a investi massivement (1,25M€ au total) et a assuré la maîtrise d'ouvrage du chantier d'élévation du niveau de sécurité du monument historique. La mise en œuvre d'un système de détection incendie, doublé d'un système de télésurveillance et de caméras thermiques ainsi que la mise en œuvre de colonnes sèches et la mise aux normes électriques permet de pallier les risques indus par l'enclavement du monument et sa vulnérabilité intrinsèque (charpente en bois...). Le dialogue de qualité avec le clergé a également abouti au recrutement d'un gardien supplémentaire afin d'assurer avec constance une présence humaine formée aux risques incendie.

La commission communale de sécurité de Bayonne du 23 janvier 2025 a ainsi prononcé un avis favorable permettant à la cathédrale Sainte-Marie de Bayonne d'accueillir les visiteurs et les activités culturelles et culturelles dans les meilleures conditions de sécurité. Cette décision résulte du travail partenarial du comité de pilotage mis en place en 2023 pour suivre les travaux de mise en sécurité de ce fleuron du patrimoine gothique classé monument historique depuis 1862 et lever les dernières réserves de la commission de sécurité. Composé des services de l'État (sous-préfecture de Bayonne, DRAC - Conservation régionale des Monuments historiques et Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques), de la Ville de Bayonne, du Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques (Sdis 64) et du clergé, ce comité s'est régulièrement réuni pour suivre la vaste campagne de travaux intégralement financée par l'État.